

DOCUMENT D'ACTION

FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: T05-EUTF-NOA-TN-03 Protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité en Tunisie			
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Tunisie			
Coût total	Coût total estimé: 3 600 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 3 600 000 EUR			
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion directe à travers des subventions avec des Organisation de la Société Civile (OSC)			
Marqueurs	Objectif politique	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Soutien à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité de genre et autonomisation des femmes et filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, des nouveaux nés et santé infantile	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophes	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Handicap	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Marqueur COVID-19		X	<input type="checkbox"/>
	Marqueur Digitalisation	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectifs de Développement durable (SDG)	1 - Mettre fin à la pauvreté absolue 8 - Travail décent et croissance économique 10 - Réduire les inégalités 16 - Paix, justice et institutions fortes			

Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	Protection et asile.
Objectif Stratégique du Fonds fiduciaire	Objectifs stratégiques du Fonds fiduciaire : FFU Objectif 3 : contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits Objectifs du cadre stratégique FFU - Fenêtre Afrique du Nord : Objectif 3 : Renforcer la protection et la résilience des personnes dans le besoin
Bénéficiaires de l'action	50 acteurs et services au contact des migrants et migrantes; 5.000 migrants et migrantes vivants dans des situations de vulnérabilité.
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	NA

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et ses objectives

Le présent document d'action décrit les actions prévues en Tunisie dans le cadre du *Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique* (i.e. « Fonds fiduciaire - FFU »).

L'objectif global du programme est de contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée en Tunisie et contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits. Plus concrètement l'Action vise à renforcer la protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité en Tunisie.

L'Action répond aux priorités exprimées dans le pilier 3.1 Protection du Plan d'Action de La Valette.

L'Action répond à l'objectif no. 3 du FFU « contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée au départ, à la destination et au sein de la région et pour une gestion de la migration fondée sur les droits » et notamment aux sous-objectifs du cadre de suivi et évaluation du FFU- Volet Afrique du Nord : Renforcer la protection et la résilience des personnes dans le besoin ;

En outre, l'Action s'aligne aussi à l'Agenda européen de la Migration, la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée, le Partenariat pour la mobilité entre l'UE, dix de ses États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni) et la Tunisie qui a été signé le 3 mars 2014. Après le Maroc, la Tunisie a été le deuxième pays de la région à signer un partenariat pour la mobilité.

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 42 mois et commence à partir de l'adoption de cette Action par le Comité Opérationnel.

2.2. Contexte

2.2.1 Contexte national

Depuis les événements de la révolution de 2011, la Tunisie a procédé à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, à la tenue d'élections législatives et présidentielles démocratiques en 2014, puis en 2019, et aux premières élections municipales en mai 2018.

La Tunisie a réaffirmé son engagement à l'Agenda 2030 en intégrant les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans son plan quinquennal de développement (PQD) 2016-2020 avec 80% des cibles retenues couvertes par les objectifs/actions du PQD. Ce plan prévoit le lancement d'importantes réformes institutionnelles et économiques. Toutefois la relance de la croissance reste difficile. La croissance, qui était en moyenne de 4,5% par an avant 2011, a décéléré à environ 2,5% jusqu'en 2014 pour tomber à 1% en 2016, avant de remonter à 2,7% en 2018 et de baisser à nouveau à 1% en 2019¹, des niveaux insuffisants pour diminuer significativement le chômage et réduire les déficits budgétaires. Le chômage s'est élevé à plus de 15% de la population active en 2019², affectant particulièrement les jeunes diplômés et les femmes. La Tunisie continue aussi de faire face à d'importantes disparités socio-économiques et régionales et est confrontée à une dégradation de ses finances publiques. Le déficit budgétaire, qui s'élevait à 4,8% du PIB en 2018, devrait se situer à environ 4,1% du PIB³ en 2019 grâce à une combinaison de mesures appropriées en matière de collecte de revenus et de maîtrise des dépenses. Le pays souffre en outre d'un sous-investissement structurel (le taux d'investissement du pays atteint 18,9% en 2019⁴ alors même que, dans la région, des pays voisins connaissent des taux d'investissements proches ou supérieurs à 30%).

En outre, les effets de la pandémie liée au SARS-COVID-19 en 2020 ont fortement impacté le budget de l'État. La dette publique, qui atteignait 44,7% du PIB à la fin 2013, a nettement augmenté, atteignant 72,3% du PIB à la fin 2019⁵. En outre, pour faire face à la pandémie, le Gouvernement a rapidement décidé, afin d'éviter une propagation incontrôlée dans le pays, de fermer le pays à partir de la mi-mars. L'État a également mobilisé des ressources pour accompagner les industriels, les travailleurs et les personnes en situation de vulnérabilité dans cette crise, notamment des aides sociales et facilités au profit des migrants en situation de vulnérabilité ainsi que l'amélioration de l'accès universel à la santé.

Ce contexte fragile est accentué par de fréquents remaniements au sein du gouvernement et de l'administration, même si des progrès importants ont été réalisés en matière de protection et de promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Dans l'immédiat, le principal défi du nouveau gouvernement sera de maintenir la paix sociale et la sécurité, conditions préalables au rétablissement de l'activité économique et au retour de la croissance et de conduire des réformes qui permettraient de réduire le chômage et les disparités régionales, d'introduire des formes de gouvernance participative et d'améliorer les conditions de vie dans l'ensemble du pays.

Le gouvernement poursuit l'élaboration d'un plan de développement pour la période 2021-2025

¹ FMI.

² Banque Mondiale.

³ FMI.

⁴ FMI.

⁵ Ministère tunisien en charge des finances, dans le rapport relatif à l'exécution du budget de l'année 2020.

qui devrait indiquer la nouvelle trajectoire du développement socio-économique de la Tunisie fondée sur l'inclusion, l'équité et la durabilité dans le cadre d'une vision prospective de mutation de l'économie tunisienne au regard des défis nationaux et internationaux.

2.2.1. Contexte sectoriel : politiques et défis

La Tunisie, comme d'autres pays de la région d'Afrique du Nord, fait face à des défis en matière de migration : (i) le pays est devenu un pays de transit et de destination des migrations, (ii) les ressources publiques sont limitées et la croissance économique est faible, (iii) la fragmentation institutionnelle et une importante centralisation administrative rendent difficile et complexe la réalisation d'une gouvernance de la migration (iv) les communautés migrantes demeurent dans le pays pour des longues périodes ce qui demande des politiques et des réponses pour assurer le bien-être, prodiguer des moyens de subsistance, soutenir l'intégration des migrants et migrantes, offrir des possibilités de résilience autant pour les migrants et migrantes que pour les communautés.

La Tunisie a avancé dans le développement de sa stratégie nationale migratoire. La stratégie insiste sur l'importance de développer une approche multisectorielle et inclusive pour améliorer la gouvernance de la migration et ce, à tous les niveaux et à travers toutes les composantes de l'administration. Cette approche considère la question migratoire comme étant essentiellement transversale et connexe aux politiques sectorielles. Les cinq objectifs de la stratégie nationale tunisienne sont de:

1. Renforcer la gouvernance en matière de gestion des migrations : le renforcement institutionnel pour une meilleure coordination et un développement des connaissances relatives aux migrations ;
2. Garantir les droits et intérêts des migrants et migrantes Tunisiens et de renforcer les liens entre eux et avec la Tunisie : cet objectif consacré aux droits et aux intérêts des migrants et migrantes tunisiens, vise simultanément l'amélioration des services rendus aux Tunisiens Résident à l'Étranger (TRE), et celle de l'image de la Tunisie ;
3. Renforcer la contribution de la migration au développement socioéconomique aux niveaux local, régional et national : avec une attention particulière accordée au renforcement des collectivités locales et le rôle de la coopération décentralisée ;
4. Promouvoir la migration régulière des tunisiens et prévenir la migration irrégulière ;
5. Protéger les droits des migrants et migrantes étrangers, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Néanmoins, cette stratégie n'a toujours pas été approuvée officiellement. Même en l'absence de validation de la Stratégie Nationale Migratoire (SNM), l'esprit et les principes directeurs de ce document servent de cadre valable pour renforcer la gouvernance des migrations. Un des principes fondateurs d'une bonne gouvernance est de se baser sur des faits. Pour ce faire, l'orientation du Ministère des Affaires Sociales (MAS) est d'établir un système d'information permettant de récolter les données des différentes sources et de les analyser pour les soutenir dans les décisions qui devront être prises en matière de migration.

Concernant la protection internationale, en 2011, les nouvelles autorités tunisiennes post - révolution ont pris la décision de développer un cadre législatif national en matière de protection

des réfugiés, formalisé dans l'article 26 de la nouvelle Constitution de janvier 2014. Ces développements ont permis d'inscrire l'adoption d'une loi nationale sur l'asile et la mise en place d'un cadre national de protection au rang des priorités en matière des politiques publiques. Cependant, cette loi est encore à l'état de projet. La responsabilité de déterminer le statut des réfugiés et de leur fournir protection et assistance est assumée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Au 31 juillet 2020, 5.032 personnes relevaient de la compétence du HCR⁶.

Les considérations de sécurité sont devenues plus strictes pour les nouveaux arrivants dans les zones frontalières en raison de la reprise des combats en Libye et dans la capitale, Tripoli, depuis avril 2019. La situation en Libye constitue un risque pour la gestion de la migration étant donné la situation économique de la Tunisie, l'impact économique et social lié à la pandémie de COVID-19, le cadre législatif en développement pour la gestion des migrants et migrantes, la gestion déléguée des réfugiés et des demandeurs d'asile et des questions sécuritaires qu'impliquent l'arrivée de migrants et migrantes et de réfugiés. Sur ce point, un plan de contingence en faveur des réfugiés en Tunisie en cas de détérioration de la situation en Libye a été élaboré par le gouvernement tunisien en partenariat avec le HCR et l'OIM en Tunisie.

L'Institut National de Statistique (INS) a introduit pour la première fois un volet dédié à la migration internationale dans son dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014. Pour autant, de nombreux aspects relatifs à la migration ont été omis, en n'établissant pas la distinction entre les caractéristiques socio-économiques et les conditions de vie des migrants et migrantes aux statuts divers (migration régulière, irrégulière, collective, de courte durée, de longue durée, en transit, dépassement de la durée du droit de séjour, réfugiés, asile, etc.). Il est aussi à noter que la définition employée par l'INS dans ce cadre est différente de celle utilisée par le Ministère de l'Intérieur qui quant à lui s'intéresse aux flux transfrontaliers et à la délivrance de cartes de résidence afin d'estimer le nombre d'étrangers résidant en Tunisie. Ces différentes méthodologies expliquent dès lors les écarts entre les données en matière de migration en Tunisie.

D'un sondage de l'INS de 2014 est ressorti que 53.490 ressortissants étrangers résidaient en Tunisie en 2014, y compris la population libyenne, contre 35.192 en 2004⁷. En 2019, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) a estimé que 57.500 migrants et migrantes résidaient en Tunisie, mais il s'agit d'une extrapolation du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014. Ces chiffres n'incluent pas la population de migrants et migrantes vivant en situation irrégulière. Cette population vit dans une grande précarité, maintenant aggravée par l'impact de la pandémie COVID-19. Leur insertion sociale et économique est fortement entravée par leur statut. L'accès aux soins est limité, de même que les possibilités de logement. L'absence d'assistance psychologique accroît d'autant plus leur détresse. Le manque de conseil (y compris juridique) et de référencement vers des structures publiques ou associatives pour répondre à leurs nombreux besoins accroît leur vulnérabilité. Des efforts ont en outre été déployés en matière d'accès à l'information à travers la création du site web « bledi.gov.tn » initialement prévu pour les tunisiens résidents à l'étranger mais récemment développé également à destination des étrangers résidents en Tunisie.

⁶ <https://data2.unhcr.org/en/country/tun>

⁷ Voir recensement RGPH

L'accès des personnes migrantes en situation de vulnérabilité aux services est en effet limité et éparpillé entre un nombre d'acteurs de la société civile dont les activités ne sont pas cartographiées ni évaluées. L'assistance aux migrants et migrantes vulnérables doit pouvoir répondre aux phénomènes de vulnérabilité afin d'éviter éventuellement le développement de tensions locales. Par ailleurs, les services publics tunisiens essaient de répondre aux besoins des migrants et migrantes vulnérables sans en avoir toujours les capacités voire les moyens pour le faire.

Les migrants et migrantes sont concentrés en Tunisie principalement dans les centres urbains, notamment le Grand Tunis, Sousse, Sfax et Zarzis. Il y a aussi certaines familles de migrants et migrantes syriennes en partie en provenance d'Algérie, qui habitent à Gafsa, Kasserine, et à Bizerte. En 2017, la Tunisie a délivré 5.470 permis de travail (dont la grande majorité a été délivrée à des citoyens européens), et il y avait 6.370 étudiants internationaux en majorité d'Afrique subsaharienne. Il n'existe actuellement aucune estimation fiable de la prévalence des migrants et migrantes en situation irrégulière en Tunisie, estimée par plusieurs organisations à environ 6.000 personnes.

L'intégration au marché du travail est un énorme défi pour les migrants et migrantes en Tunisie. Les permis de travail, et en particulier les permis de séjour, sont difficiles à obtenir, à l'exception des travaux extrêmement qualifiés. Cela oblige une proportion importante de migrants et migrantes à travailler dans le secteur informel, souvent dans la construction pour les hommes, et en tant que travailleurs domestiques pour les femmes. Travailler dans le secteur informel expose les migrants et migrantes à un risque accru d'abus et d'exploitation. L'Etat tunisien a ainsi développé un nouveau cadre juridique avec la loi organique N°61 du 03 août 2016 portant sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes. En outre un projet de loi est en cours d'élaboration pour la protection des travailleurs domestiques.

Bien qu'il n'y ait pas d'obstacles juridiques à l'accès des enfants migrants et migrantes à l'éducation, l'accès à l'éducation des enfants des migrants et migrantes est restreint en raison de la stigmatisation à l'encontre des migrants et migrantes. Les frais de scolarité, les frais d'inscription dans les écoles publiques ou les cours de formation ou privés, les cours de langue, etc. limitent ainsi l'accès à l'éducation.

Il n'y a pas de chiffres confirmés par l'OIM et le HCR sur le nombre de mineurs non accompagnés, estimés à plusieurs centaines par la société civile. L'essentiel des mineurs non accompagnés en Tunisie ont entre 14 et 18 ans. Ces enfants sont, dans la majorité des cas, issus de familles pauvres et dans une situation vulnérable. Les enfants peuvent être attirés en Tunisie avec de fausses promesses d'emploi et peuvent être victimes de prédateurs qui extorquent de l'argent à leur famille et les abandonnent sans aucun soutien. Ils peuvent avoir été victimes (selon les témoignages recueillis) d'exploitation, de torture, de viol, d'emprisonnement ou de séquestration, de trafic et / ou de traite d'êtres humains et peuvent avoir été victimes de toute forme de violence. Les soins médicaux et psychologiques sont indispensables pour favoriser le bien-être de ces enfants, assurer leur intégration en Tunisie ou après leur retour dans leur pays d'origine. Les besoins spécifiques des enfants migrants et migrantes en Tunisie portent surtout sur les soins médicaux et psychologiques: consultations, thérapies, médicaments, aide sociale, comme nourriture (couches, lait). Leurs besoins portent aussi sur un hébergement approprié à

leur âge et situation, tels que dans des structures de placement public, des familles d'accueil, etc. Actuellement, la majorité de ces mineurs sont accueillis dans des foyers sociaux et pour adultes.

La propagation du COVID-19 et les mesures de confinement général adoptées fragilisent davantage les populations vulnérables et marginalisées. Ce contexte inédit renforce la situation de précarité économique, d'exclusion sociale et de fragilité psychologique à laquelle elles doivent déjà faire face au quotidien et laisse de côté certaines catégories de personnes comme les migrants et migrantes, les demandeurs d'asile, les réfugiés. Bien que le gouvernement tunisien ait donné des précisions sur les aides financières qui seront versées aux familles les plus vulnérables, aucune mention des personnes migrantes vivant en situation de vulnérabilité sur le sol tunisien n'a été faite. Pour la majorité d'entre eux, les mesures de confinement ont impliqué la perte de sources de revenus en raison de la fermeture de certains lieux de travail où les employés migrants et migrantes sont nombreux (cafés, restaurants, chantiers de construction, etc.), la perte conséquente de leurs ressources et moyens de subsistance et de leurs logements.

Le ministère de la Santé a promulgué la circulaire n° 10 du 19 mars 2019 afin de garantir l'accès des migrants et migrantes aux formations sanitaires quel que soit leur statut migratoire. Elle complète la circulaire du Ministère de la Santé N°95 du 7 octobre 2015 relative à la couverture sanitaire des élèves venant en Tunisie et réfugiés des pays frère. Le 21 avril 2020, le ministre de la Santé a écrit aux différents directeurs régionaux de la santé afin d'inclure les migrants et migrantes dans la stratégie de lutte contre le COVID-19. Cependant, l'intégration des migrants et migrantes dans le système de santé publique est entravée par une méconnaissance des droits et des craintes d'interaction avec les autorités nationales.

Les communautés d'accueil et les autorités gouvernementales s'efforcent de faire face à la prise en charge de la réponse à apporter aux mouvements de population mixtes qui pèsent sur les ressources du gouvernement tunisien et exercent une forte pression sur l'économie et les infrastructures locales, ainsi que sur les services publics à maintenir une assistance face aux besoins croissants et met à mal la cohésion sociale entre hôtes et migrants et migrantes. À cet ensemble s'ajoute la détérioration de la situation en Libye qui héberge selon les NU environ 700.000 migrants et migrantes, qui pourraient fuir vers la Tunisie en raison de la dégradation très sensible de la situation sécuritaire.

Ainsi, les besoins des migrants et migrantes et le profil des migrants et migrantes ayant besoin d'aide ont changé au cours des derniers mois : ceux qui étaient auparavant vulnérables sont tombés dans un état de privation plus profonde, et de nombreux migrants et migrantes, qui ne l'étaient pas auparavant sont désormais tombés dans un état de vulnérabilité.

L'action s'inscrit dans la continuité de la réflexion prospective conduite par les institutions tunisiennes en charge de la migration en matière d'accueil et d'intégration des migrants au cours du projet Lemma (notamment la composante 3 : 1 voyage d'étude au Maroc, 1 autre en Italie et 1 document « État des lieux et recueil d'expériences présentant de l'intérêt pour la Tunisie »)

2.2.2. Justification de l'utilisation des fonds du FFUE pour l'Afrique

Les priorités du projet décrit dans ce Document d'action répondent aux piliers du cadre global de l'UE en matière de migration et d'asile. En outre, lors du sommet de la Valette de novembre 2015, les pays partenaires européens et africains, dont la Tunisie, ont souligné l'importance d'intensifier les efforts visant à répondre davantage à ces priorités qui sont désormais incluses

dans le plan d'action conjoint de La Valette et constituent des piliers de la stratégie pour une meilleure gestion des migrations nationales et régionales.

Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique offre un cadre souple pour favoriser la coopération entre les États membres de l'UE et leurs agences, les organisations internationales et la Commission européenne à cet égard, notamment pour des priorités urgentes comme celles de l'Action proposée : la protection des migrants et migrantes vulnérables.

2.3. Enseignements tirés

Les activités du Fonds fiduciaire en Tunisie ont été formulées en tenant compte des priorités identifiées par les autorités tunisiennes lors d'une consultation menée dans ce but par le Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger ainsi que la Direction Générale de la Coopération internationale en matière de Migration (DGCIM) du Ministère des Affaires Sociales en proposant des pistes de collaboration qui correspondent aux priorités de la Tunisie (gouvernance des migrations, mobilisation de la diaspora, insertion socioéconomique des tunisiens de retour, intégration de la migration dans le développement local). Une attention particulière a été portée aussi à l'ensemble des projets de coopération en Tunisie, ainsi qu'aux relations actuelles entre l'Union européenne et la Tunisie et leurs perspectives de coopération.

Les initiatives de protection/service aux migrants et migrantes vulnérables qui se sont montrées efficaces dans d'autres pays de la région sont organisées autour d'une collaboration entre organisations de la société civile (associations communautaires ou associations prestataires de service), des services publics spécialisés permettant une assistance intégrée avec un référencement croisé vers les services associatifs et publics. Les organisations de la société civile jouent un rôle important pour l'identification des migrants et migrantes vulnérables, dans une relation de proximité et de confiance (y inclus pour les victimes de réseaux de traite des personnes qui sont difficilement accessibles) et de médiation (accompagnement, interprétariat/traduction, facilitation administrative). L'expérience montre que des efforts importants de coordination opérationnelle et d'apprentissage de la collaboration entre ces différents acteurs, au service d'une population bénéficiaire aux besoins spécifiques, sont nécessaires. Certaines organisations disposant des compétences thématiques et opérationnelles fortes peuvent être des acteurs efficaces de coordination des interventions. Des plateformes de concertation établies au niveau d'un territoire donné ont montré leur efficacité.

Une attention particulière doit être apportée au renforcement des capacités, nécessaire à la prestation des services attendus et à leur pérennisation, en particulier pour l'identification et l'accompagnement des migrants et migrantes vulnérables (par exemple formation d'assistantes sociales, ou du personnel de santé). Le système d'assistance sociale est en outre confronté à de nombreux défis (y compris liés à son financement), tant dans le cadre de son mandat habituel, que pour la prise en charge des personnes migrantes, qui pourraient y avoir accès. La prise en charge des populations les plus à risques, notamment victimes de la traite⁸, mineurs non accompagnés, femmes victimes de violence, personnes en souffrance psychiatrique, nécessite à la fois l'existence d'un référencement fonctionnel, d'un suivi par les services de l'État et d'une

⁸ Un manuel de référencement national est en train d'être réalisé par l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes pour les victimes de la traite de nationalité tunisienne ou étrangère

amélioration des différents dispositifs spécialisés sur le plan opérationnel, législatif et/ou réglementaire.

Les initiatives qui présentent des avancées conceptuelles ou opérationnelles pourraient être mieux valorisées et échangées. En effet, elles restent souvent limitées à une petite échelle et à certaines zones. Il n'existe pas de mécanisme permettant d'analyser et de diffuser ces acquis, notamment pour rétro-alimenter les pratiques d'accompagnement social ou les évolutions législatives, juridiques et réglementaires sur l'assistance et la protection des migrants et migrantes vulnérables. Il est donc nécessaire de valoriser les bonnes pratiques et l'échange d'expériences.

2.4. Actions complémentaires et synergies

La présente action assurera une mise en œuvre en complémentarité avec d'autres programmes sectoriels et un alignement avec les divers dialogues politiques en cours sur le sujet de la migration. D'un point de vue bilatéral, les actions compléteront les projets bilatéraux et régionaux financés par différents instruments et actuellement en cours d'exécution.

- Le Programme Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire de la Tunisie, action qui porte le nom « ProGreS Migration phase I » (Programme Gouvernance et Stratégie Migration), qui fut approuvé par le comité opérationnel du FFU le 16 décembre 2016 et qui porte sur 4 axes : soutien à la gouvernance de la migration ; mobilisation de la diaspora en Europe pour des investissements en Tunisie ; mise en place d'un dispositif « Tounesna » pour la réinsertion socio-économique des migrants de retour ; le support socio-économique aux jeunes dans les régions à haute taux d'émigration.
- Le projet « Amélioration de l'accès aux services de base et aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Nord » mis en œuvre par le HCR, qui fait partie du programme régional « Enhancing self-reliance and access to rights for refugees and asylum-seekers in North Africa ».
- La composante Tunisienne du programme « Regional Development and Protection Programme (RDPP) pour l'Afrique » – et ses piliers protection, développement et société civile, qui contribuent à renforcer la résilience des migrants et migrantes et des populations déplacées à l'intérieur du pays, qu'il s'agisse de ressortissants ou de migrants et migrantes déplacés en compagnie de leurs communautés d'accueil, en s'attaquant aux défis liés à l'intégration socio-économique et en promouvant une culture des droits, du dialogue et de la cohésion sociale.
- La composante nationale du programme « Facility for Migrant Protection and Reintegration in North Africa » mis en œuvre par l'OIM, qui contribue au renforcement de la protection des migrants et migrantes en permettant le retour volontaire assisté des migrants et migrantes bloqués et des migrants et migrantes en transit en Afrique du Nord.
- Le projet régional en appui aux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants et migrantes en réponse à la pandémie de COVID-19.

2.5. Coordination des bailleurs

La coordination des bailleurs en Tunisie est assurée depuis 2015 par un groupe de travail sur la migration co-présidé par la Délégation de l'UE et l'Ambassade de Suisse, remplacé depuis septembre 2020 par l'Ambassade d'Allemagne. Ce groupe réunit les principaux partenaires actifs dans le domaine de la migration.

Les activités du Fonds fiduciaire sont coordonnées étroitement avec les projets de la coopération bilatérale, ainsi que la coopération régionale.

Tout exercice de coordination se base sur le Plan d'action de La Valette convenu entre l'UE et ses partenaires africains et sur le tableau de bord du Partenariat de Mobilité.

Au niveau régional, deux fora principaux de dialogue et de coopération au sujet de la migration avec participation tunisienne active sont en cours:

Le dialogue EU-Horn of Africa Migration Route Initiative – ou le Processus de Khartoum réunit 39 pays d'origine, transit et destination de l'Europe, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord avec le but de coopérer de manière plus efficace sur les questions de la traite des personnes et du trafic de migrants et migrantes.

Le programme Euromed Migration V (2019-2022), financé par l'Union Européenne et mis en oeuvre par le International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), vise à soutenir les pays membres de l'UE et les pays partenaires du sud de l'Instrument Européen de Voisinage dans l'établissement d'un cadre de dialogue et de coopération euro-méditerranéen, constructif et opérationnel, en mettant l'accent sur le renforcement des instruments et des capacités, pour développer et mettre en oeuvre des politiques en matière de migration et de protection internationale cohérentes et fondées sur les faits.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de l'action est de contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits.

Le programme répond à un objectif stratégique du cadre de suivi et évaluation du FFU - NOA, notamment :

- Renforcer la protection et la résilience des personnes dans le besoin.

Cette action répond à l'objectif stratégique 3 du cadre de suivi et évaluation du FFU – Volet Afrique du Nord.

Objectif spécifique : Assurer au niveau local une plus grande accessibilité et une meilleure prise en charge des personnes migrantes en situation de grande vulnérabilité

Résultat 1.1: Les migrant(e)s vulnérables ont rapidement accès à une assistance et des services de protection de proximité, fournis par l'État et la société civile.

Résultat 1.2: Les pratiques de référencement sont renforcées permettant d'assurer des services de protection intégrée pour les migrants et migrantes les plus vulnérables, les services publics et de la société civile.

Résultat 1.3.: Les acteurs et services opérant au contact des migrants et migrantes sont mieux formés et insérés dans des réseaux locaux de protection.

Résultat 1.4: La mise en œuvre des stratégies d'assistance et de protection des migrants et migrantes est améliorée au niveau local, régional et national.

Dans la mise en œuvre des activités de cette composante, les acteurs de mise en œuvre garantiront une coordination étroite avec les projets mis en œuvre dans le cadre de la composante Tunisienne du programme Regional Development and Protection Programme (RDPP) pour l'Afrique – sous ses piliers protection, développement et société civile.

3.1.1. Activités liées à chaque résultat

Résultat 1.1: Les migrant(e)s vulnérables ont rapidement accès à une assistance et des services de protection de proximité

Cible: au moins 5.000 migrant(e)s vulnérables bénéficient d'une assistance⁹

Liste d'activités à titre indicatif :

- Identifier les migrants et migrantes les plus vulnérables, les risques auxquels ils sont exposés par zone d'intervention, et les gaps de services en veillant à intégrer les zones faiblement couvertes par ces services.
- Identifier les acteurs dans les zones d'intervention par type de service de protection (associatifs, publics, organisations internationales spécialisées). Cette activité s'appuiera sur les cartographies disponibles localement et les complétera lorsque nécessaire.
- Développer un mode d'information et de communication afin de faciliter l'accès des migrants et migrantes aux services ainsi que le référencement vers ces services.
- Assurer la mise à disposition d'une assistance aux migrants et migrantes (notamment accès à la santé y compris maternelle et infantile, accompagnement psychosocial- y inclus psychiatrique, accompagnement juridico-social, hébergement d'urgence, éducation préscolaire et garde des jeunes enfants, médiation, interprétariat et traduction, aide d'urgence ponctuelle).

Résultat 1.2: Les pratiques de référencement sont renforcées permettant d'assurer des services de protection intégrés pour les migrants et migrantes les plus vulnérables.

Cible: au moins 5.000 migrant(e)s vulnérables référencé(e)s¹⁰

Liste d'activités à titre indicatif :

- Renforcer les groupes de concertation locaux et de référencement existants et/ou contribuer à créer ou renforcer les groupes de concertation locaux associant les services de l'État et la société civile.
- Renforcer et créer un mécanisme de coordination et d'information entre les différents acteurs du projet, notamment les acteurs publics et la société civile afin de développer

⁹ La cible définitive sera fixée en fonction des résultats d'une étude approfondie sur les besoins en protection des migrants et migrantes vulnérables en Tunisie, qui sera réalisée en 2020.

¹⁰ La cible définitive sera fixée en fonction des résultats d'une étude approfondie sur les besoins en protection des migrants et migrantes vulnérables en Tunisie, qui sera réalisée en 2020.

des canaux de communication et permettre un échange fluide sur les politiques de l'Etat en matière de protection des migrants.

- Informer et sensibiliser les personnes migrantes sur les modalités d'accès aux services disponibles dans la zone.
- Orienter et accompagner les personnes ciblées vers les services disponibles dans la zone d'intervention (associatifs, publics, organismes internationaux) ou ailleurs dans le pays.
- Assurer le suivi régulier des migrant(e)s vulnérables ciblé(e)s et/ou référé(e)s.

Résultat 1.3.: Les acteurs et services opérant au contact des migrants et migrantes sont mieux formés et insérés dans des réseaux locaux de protection

Cible: 50 acteurs et services au contact des migrants et migrantes¹¹

Liste d'activités à titre indicatif :

- Identifier les besoins de formation des acteurs publics et de la société civile, impliqués dans la mise à disposition des services aux personnes migrantes vulnérables.
- Accompagner/former les partenaires associatifs de mise en œuvre dans leur secteur d'intervention et dans les pratiques d'identification, d'accompagnement et de suivi des personnes vulnérables et en management.
- Renforcer les compétences des services publics en matière d'identification et de prise en charge des bénéficiaires ciblés et mettre à leur disposition les outils de formation.
- Renforcer les voies de communications au profit des étrangers en Tunisie, y compris via des sites d'informations gouvernementaux existants.
- Former les différents acteurs publics et de la société civile au respect du cadre normatif en développement concernant les modalités de prise en charge des différentes catégories de personnes migrantes vulnérables.

Résultat 1.4.: La mise en œuvre des stratégies d'assistance et de protection des migrants et migrantes est améliorée au niveau local, régional et national

Liste d'activités à titre indicatif :

- Consolider la cartographie des services disponibles aux migrants et migrantes dans les différentes zones d'intervention du projet.
- Elaborer un plan de d'action, d'assistance et de protection des migrants en concertation avec les différentes parties prenantes.
- Informer et favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les différents acteurs du projet, dans les zones d'interventions (au sein des plateformes de concertation), et entre les zones d'intervention des projets, avec la mise en place de mécanismes d'information et de coordination entre les différents acteurs (acteurs publics au niveaux central et local et société civile).

¹¹ La cible définitive sera fixée en fonction des résultats d'une étude approfondie sur les besoins en protection des migrants et migrantes vulnérables en Tunisie, qui sera réalisée en 2020.

- Améliorer et consolider les systèmes de suivi afin de mieux mesurer l'évolution de la vulnérabilité des bénéficiaires dans les différentes zones du projet.
- Évaluer les pratiques d'accompagnement et d'assistance et produire des recommandations pour améliorer les normes en termes d'assistance et de protection.
- Assurer la diffusion des connaissances acquises au travers des différents mécanismes d'information et de coordination mis en place.

3.1.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité en Tunisie :

50 acteurs et services au contact des migrants et migrantes

5.000 migrants et migrantes vulnérables en Tunisie, en particulier :

- Les mineurs non accompagnés,
- Les femmes et enfants,
- Les personnes victimes de violence,
- Les personnes en souffrance psychiatrique ou atteintes de maladies chroniques,
- Les personnes victimes de traite et de trafic

Pour toutes les composantes de l'action les groupes ciblés et les bénéficiaires sont :

- La population tunisienne en général
- Les services publics et de la société civile chargée des questions migratoires.

Le projet s'attachera également à adopter une démarche sensible à la vulnérabilité de certains groupes cibles. Une attention particulière est portée aux femmes mais aussi aux enfants vulnérables et aux personnes en détresse.

3.2. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation prévues
Gouvernance		
Faible adhésion des institutions et organisations « partenaires ».	Modéré à élevé	Adopter une démarche appropriée de gestion des parties prenantes. Prévoir des actions d'information et de coordination au profit des organisations bénéficiaires et/ou impliquées dans la mise en œuvre. Prévoir des concertations initiales des parties prenantes.
Les responsabilités entre institutions ne sont pas clairement définies.	Modéré	Prévoir des concertations initiales des parties prenantes. Clarification des rôles selon leur cahier des charges.
Faible appropriation du processus de mise en œuvre.	Faible	Implication des institutions concernées dans le développement de la méthodologie détaillée de gouvernance. Création d'un cadre de partage et de coordination entre les institutions.
Insuffisance des ressources humaines et de leur capacités leurs capacités qui sont mises à disposition par les institutions concernées.	Faible	À partir des matrices de renforcements des institutions et des ressources disponibles leurs capacités seront renforcées au travers d'activités mises en place par le projet, permettant d'assurer une plus forte durabilité. Un accompagnement se fera avec des experts mis à disposition des institutions.
Limité disponibilité ou capacités de la société civile pour la mise en œuvre de certaines activités.	Modéré à élevé	Analyse des capacités des organisations lors de la sélection.
Manque de soutien politique à réponse soit apportée aux besoins des migrants et migrantes vulnérables.	Modéré	Le dialogue sectoriel UE TUN permettra de maintenir et de faciliter le soutien des autorités nationales.
Sanitaire		
La pandémie de COVID-19 représente un réel défi pour la mise en œuvre des politiques migratoires tunisiennes	Élevé	Efforts nationaux dans la lutte contre la pandémie et mise en œuvre des appuis des PTF sous la coordination de la partie tunisienne.
Politique		
Instabilité politique et sécuritaire liée à la diffusion du COVID-19 et à de potentielles tensions sociales liées à l'impact économique.	Modéré	Dialogue politique de haut niveau continu ; Dialogue avec la société civile Appuis au plan de réponse de COVID-19

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont: Hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont :

1. L'engagement des acteurs clés est effectif et il y a de la volonté politique nécessaire pour s'engager et soutenir les activités du projet.
2. Les partenaires du projet sont prêts à coordonner leurs efforts.
3. Le contexte politique tunisien favorise la stabilité des institutions tunisiennes impliquées.

3.3. Intégration des questions transversales

Sur la base de ces recommandations et des acquis en termes d'égalité des sexes et de non-discrimination consacrés dans la Constitution tunisienne (2014) le programme prendra en compte les rôles et l'impact possible des actions sur les hommes, femmes, garçons et filles. Ainsi, l'action s'attèlera à adopter une démarche sensible aux inégalités liées au genre afin de les réduire et de soutenir une autonomisation des femmes. Les activités seront organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes à égalité. Au-delà, dans toutes les composantes du programme, des mesures sexo-spécifiques seront entreprises selon les besoins identifiés afin de remédier aux discriminations liées au genre. Le système de suivi évaluation de l'action sera élaboré de manière à pouvoir faire ressortir les impacts sur les différentes situations et sera sensible au genre et aux droits humains.

La dimension environnementale ne figure pas au cœur du programme. Cependant, la mise en œuvre des activités veillera, dans la mesure du possible, à limiter les impacts environnementaux et climatiques.

L'approche basée sur les droits humains sera appliquée dans toutes les phases du programme en mettant des garanties pour le respect des principes de la participation, la non-discrimination, la redevabilité, le respect des droits humains et la transparence. Ainsi, l'action contribue également à renforcer la protection des droits fondamentaux et ce, plus particulièrement, à l'égard des groupes vulnérables.

3.4. Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes de la présente action seront à premier titre les institutions gouvernementales en lien avec la migration telles que : Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger

Sont aussi parties prenantes le Ministère des Affaires Sociales dont la Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migration (DGCIM), le Ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Intégration professionnelle, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Frontières et des étrangers), le Ministère de l'Economie, des Finances et du soutien à l'Investissement, le Ministère de la Femme, de la Famille et des Seniors, le Ministère de l'Education, le Ministère de la Santé et les État membres de l'UE ainsi que la Suisse. Les acteurs suivant, seront aussi des parties prenantes : les autorités locales notamment les municipalités et les services publics déconcentrés au niveau local.

Les acteurs qui ont majoritairement un rôle consultatif, sont aussi parties prenantes de l'action : Organisations de la Société Civile, Organisations Internationales pertinentes qui travaillent sur la thématique migratoire et particulièrement sur protection des migrants et migrantes vulnérables, ainsi que sur la réinsertion, Organisations Non Gouvernementales, Universitaires, Partenaires sociaux, partenaires au développement.

Le HCR est aussi un partenaire clé avec le mandat international exclusif d'assurer la protection internationale des ayants droit, de fournir une assistance multisectorielle aux réfugiés et demandeurs d'asile et de rechercher des solutions durables pour la protection des migrants.

Afin d'assurer la cohérence avec les actions en cours dans le domaine de la migration, la DUE assure la coordination de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire en Tunisie à travers des réunions de travail régulier et un suivi rapproché des actions, des résultats et de la visibilité.

Un comité de pilotage, présidé par le Ministre des affaires sociales et dont le secrétariat sera assuré par la Direction Générale de Planification et de Suivi en matière de Migration, réunira les institutions tunisiennes concernées, notamment l'Instance Générale de Promotion Sociale du Ministère des Affaires Sociale, le Ministère en charge des Affaires étrangères, le Ministère chargé des Relations avec les Instances Constitutionnelles et la Société civile et des Droits de l'Homme et l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes, les partenaires de mise en œuvre de ce programme et la Délégation de l'Union européenne. Il prendra les décisions stratégiques concernant la mise en œuvre du programme. Toute organisation impliquée dans la mise en œuvre d'un programme lié à la question de la migration et financé par l'UE, ainsi que toute organisation de la société civile active dans un domaine pertinent pour l'opérationnalisation de la présente action et le secteur privé seront, selon les besoins, invités à participer au comité de pilotage en tant qu'observateurs. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à compter de l'entrée en vigueur du programme.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, si pertinent

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de cette action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront menées, va de l'adoption du présent document d'action par le comité opérationnel jusqu'au 31 décembre 2024, soit la fin de la période de mise en œuvre du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique. Tout report de la date d'expiration du Fonds Fiduciaire, actuellement fixée au 31 décembre 2020, reportera automatiquement la date indicative de fin de mise en œuvre de cette action d'une période supplémentaire équivalente.

4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹².

4.3.1. Gestion directe

L'action peut être mise en œuvre en gestion directe par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie selon la modalité suivante:

- Subventions à des OSC qui mettront en œuvre des projets en collaboration avec des OSC, des organisations et services publics responsables de délivrer les services aux

¹² www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

migrants et migrantes. Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à des consortiums d'Organisations de la Société Civile, et d'Organismes publics, qui mettront en œuvre des projets en collaboration avec des institutions et services publics, d'autres OSC et des organisations internationales qui délivrent des services sociaux afin de renforcer la protection, la résilience des migrants et migrantes, et des personnes déplacées et des populations hôtes.

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité administrative, financière et opérationnelle du demandeur, notamment, les critères prendront en compte la base de l'implantation des organisations dans les zones couvertes, des partenariats avec les institutions et services publics, ainsi qu'avec les associations de la société civile locale, leur capacité à les mobiliser rapidement, leur expérience avérée dans le domaine de la protection des migrants et migrantes, en particulier auprès de la catégorie vulnérable ciblée.

Les critères d'attribution essentiels concernent également la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception (notamment l'approche d'intervention définie pour la présente action), l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

4.4. Budget indicatif

Composante	Montant EUR
Protection des migrants vulnérables	3.600.000
Total de l'action	3.600.000

4.5. Suivi et rapport

Les partenaires de mise en œuvre de cette action se conformeront au cadre de suivi et d'évaluation développé pour le Fonds fiduciaire Volet Afrique du Nord. Le cadre logique annexé au contrat intégrera les indicateurs formulés dans ce cadre de suivi et d'évaluation ad hoc. Dans le même ordre d'idées, le partenaire de mise en œuvre doit se conformer aux exigences de notification et aux outils développés par le Fonds fiduciaire, ainsi qu'établir un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers sur une base trimestrielle et un rapport final. Au stade initial, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et / ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété avec des références et des objectifs pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement soumis par le

partenaire de mise en œuvre devraient fournir la version la plus récente du cadre logique convenue d'un commun accord par les parties avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.

Cela permettra un système cohérent et consolidé de notification et de suivi dans le cadre du Fonds fiduciaire. Outre les mécanismes de suivi au niveau du projet, le suivi axé sur les résultats de la Commission sera utilisé comme outil interne contribuant à une évaluation régulière des progrès. Si nécessaire, un suivi ad hoc pourrait être contracté par la Commission pour cette action.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets devront fournir des données régulières, y incluant l'évolution des valeurs réels des indicateurs (au moins trimestrielles) à l'autorité contractante, dans un format qui sera indiqué au cours de la phase de négociation des contrats.

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, qui sera élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans la convention de financement, les contrats d'achat et de subvention et les conventions de délégation.

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

Liste d'acronymes

AFD	Agence française de développement
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
ATCT	Agence Tunisienne de Coopération Technique
BEMOE	Bureau de l'émigration et la Main d'œuvre étrangère (MFPE)
BAMF	Bureau fédéral allemand pour la migration et les réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge)
BIT	Bureau international du travail
CdC	Cahier des Charges
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
ICMPD	Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires
COFIL	Comité de pilotage
CR	Compte Rendu
DUE	Délégation de l'Union Européenne
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
DIRRI	Direction de l'Immigration, du Retour, de la Réinsertion et de l'International
DG	Direction Générale
DGCIM	Direction Générale de la Coopération internationale en matière de Migration (Tunisie)
DGPS	Direction Générale de la Planification et Suivi
DGPS	Direction Générale de la Promotion Sociale
EM	États Membres
EF	Expertise France
FAN	Fenêtre Afrique du Nord
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
INS	Institut National de la Statistique
Fedasil	L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile – Belgique
MISME	Mesures de soutien aux migrants et migrantes en matière d'emploi et de compétence (programme)
M&D	Migration et Développement
BMI	Ministère de l'intérieur autrichien (Bundesministerium für Inneres)
MFES	Ministère de la Femme, de la Famille et des Seniors (Tunisie)
MJSIP	Ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Intégration professionnelle (Tunisie)
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (français)
MAE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (Tunisie)
MAS	Ministère des affaires sociales (Tunisie)
ONM	Observatoire National de la Migration
OTE	Office des Tunisiens à l'Étranger

OFII	Office française de l’immigration et de l’intégration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OSIM	Organisation de Solidarité Internationale issue de la Migration
ONU	Organisation des Nations-Unies
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PPM	Partenariat pour la mobilité
PV	Procès-Verbal
PASC	Programme d’appui à la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FAIR	Programme intégré sur le recrutement équitable
CTRS	Projet Communauté Tunisienne Résident en Suisse – financé par la coopération suisse en Tunisie
SEITE	Secrétariat d’État à l’Immigration et aux Tunisiens à l’Étranger (Tunisie)
SNM	Stratégie nationale migratoire
TdR	Termes de Référence
TRE	Tunisiens résidant à l’étranger
UE	Union Européenne
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail

Composante : Protection des migrants en situation de vulnérabilité

	Chaine de résultats*	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact (incidence a longue terme)	Renforcer la protection et la résilience des personnes dans le besoin (objectif stratégique III (ObjStIII) du FFU Afrique du Nord)	Proportion des experts percevant un renforcement de la protection et de la résilience des personnes dans le besoin dans les pays cibles (indicateur FFU)	Entretien semi-directif avec les Points Focaux des structures en charge de la migration ou questionnaire mi-parcours et fin du projet	N/A
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS 1 : « Assurer au niveau local une plus grande accessibilité et une meilleure prise en charge des personnes migrantes en situation de grande vulnérabilité »	1.1. Accès aux et fourniture effective de services de base 1.2. Accès à l'aide d'urgence 1.3 Mécanismes de coopération opérationnels	1.1. Questionnaire/entretiens aux partenaires concernées 2.1 Questionnaire aux parties prenante à la fin du projet	Disposition du Gouvernement à un soutien aux migrants et communauté d'accueil sans cadre légal La participation active des acteurs pertinents
Autres résultats : Extrants directs	OS 1 R1.1: Les migrant(e)s vulnérables ont rapidement accès à une assistance et des services de protection de proximité R1.2 Les pratiques de référencement sont renforcées permettant d'assurer des services de protection intégrés pour les migrants et migrantes les plus vulnérables. R1.3 Les acteurs et services opérant au contact des migrants et migrantes sont mieux formés et insérés dans des réseaux locaux de protection R1.4 : La mise en œuvre des stratégies d'assistance et de protection des migrants et migrantes est améliorée au niveau local, régional et national	1.1.1: Nombre de migrant(e)s vulnérables bénéficient d'une assistance 1.2 : Nombre de migrants vulnérables référencés 1.3.1 : Nombre d'acteur et de service au contact des migrants et migrantes 1.3.2 EU TF IO 3 : Compétences professionnelles et/ou sensibilisation du personnel des institution(s)/ entité(s) soutenue(s) renforcées 1.4 EU TF IO.6 Structures/ systèmes/ processus/ lois & procédures/ outils/ méthodes de travail/ services de l'institution soutenue/ entité créés ou améliorés	1.1 1 Fiches, base de données des Base des données, rapport des acteurs Charte, TdR du système de référencement, engagements ...	L'engagement des institutions gouvernementales est effectif L'engagement des institutions gouvernementales est effectif